

FOI
EN THÉOLOGIE PROTESTANTE
par G. SIEGWALT

En présentant la notion protestante de la foi, il faut rappeler que la théologie protestante prend appui, à travers la Réforme du XVI^e siècle, sur le témoignage scripturaire – c'est là le principe formel de la théologie –, mais que ce témoignage scripturaire a un seul contenu fondamental auquel s'ordonnent de près ou de loin toutes ses parties : ce contenu – qui constitue le principe matériel de la théologie – peut être résumé comme étant le salut accordé par Dieu en Christ à l'homme. Cette définition du contenu de l'Écriture Sainte le présente dès l'abord comme étant d'ordre *sotériologique* ; aussi bien ce contenu décrit-il une relation entre Dieu et l'homme, Dieu étant l'auteur et l'homme le bénéficiaire du salut. La foi est le rapport de l'homme sauvé au Dieu Sauveur. Elle a un sujet qui est l'homme et un objet qui est aussi le fondement de la foi : Dieu ¹.

I. L'OBJET ET LE FONDEMENT DE LA FOI

A) *Écriture Sainte*

Définir la foi comme un rapport personnel de l'homme au Dieu personnel, c'est la distinguer de la *fides historica* qui s'at-

1. Nous nous basons dans la suite principalement sur les livres symboliques du XVI^e siècle, prenant, pour plus de simplicité, comme fil conducteur la tradition luthérienne.

tache soit à l'Écriture soit au dogme. « Illa fides, quae justificat, non est tantum notitia historiae, sed est assentiri promissioni Dei, in qua gratis propter Christum offertur remissio peccatorum et justificatio » (La foi qui justifie n'est pas seulement une connaissance historique, mais consiste à adhérer à la promesse de Dieu, dans laquelle nous sont offertes gratuitement à cause du Christ la rémission des péchés et la justification. – *Apologie de la Confession d'Augsbourg*, art. IV, 48). L'Écriture Sainte comme document de la foi et le dogme comme règle de foi (regula fidei) définissant l'unité de la multiplicité des aspects du témoignage scripturaire, portent témoignage, chacun à sa manière, au seul objet de la foi, mais ne sont pas eux-mêmes cet objet. Aussi la théologie protestante fidèle à la Réforme se distance-t-elle par rapport à toute foi d'autorité, qui consiste en un véritable détournement de la foi comme rapport personnel au Dieu personnel au profit d'une doctrine substituant à Dieu soit la Bible (fondamentalisme) soit le magistère doctrinal. L'Écriture et le magistère sont, à des degrés différents, des instruments au service de la foi, non l'objet même de la foi.

B) *Prédication*

Si la foi ne trouve pas ainsi son objet dans ce qui n'est que le principe formel, primaire (Écriture Sainte) ou secondaire (dogme) de la théologie, elle ne peut cependant être définie sans lui. L'Écriture, en effet, comprise comme témoignage fondamental rendu à l'objet de la foi, témoignage basé sur la tradition orale (kèrygma) et fondant lui-même la prédication actuelle, est seule à fonder formellement la foi. C'est dire qu'il n'y a de foi que par l'Écriture (sola scriptural. « Nous croyons que la Parole qui est contenue dans ces livres (de l'Écriture)... est la règle de toute vérité et contient tout ce qui est nécessaire au service de Dieu et à notre salut » (*Confession de La Rochelle*, art. V). Le « sola scriptura », cependant, ne doit pas être entendu de manière légaliste, comme si l'Écriture était un code. La conception évangélique (de « euangelion », bonne

nouvelle, proclamation) de l'Écriture voit le sola scriptura dans son unité avec la prédication actuelle par laquelle le témoignage rendu par l'Écriture à l'objet de la foi devient actuel. « Gottes Wort ist mündlich Wort » (La Parole de Dieu est une parole orale. Luther). Aussi l'article sur l'Écriture doit-il être complété par celui sur le ministère ecclésiastique (Predigtamt) : « Ut hanc fidem consequamur, institutum est ministerium docendi evangelii et porrigendi sacramenta. Nam per verbum et sacramenta tarnquam per instrumenta donatur spiritus sanctus, qui fidem efficit... » (Pour obtenir cette foi, Dieu a institué le ministère de la prédication de l'Évangile et de l'administration des sacrements. Car c'est par leur moyen qu'il donne le Saint-Esprit qui produit la foi..., *Con-fession d'Augsbourg*, art. V). La foi vient ainsi de ce que l'on entend (*fides ex auditu*, Rm 10,17). Il en résulte qu'elle n'a pas son origine en l'homme, mais qu'elle est créée par la Parole. « Deus non potest apprehendi nisi per verbum » (Dieu ne peut être saisi si ce n'est pas le moyen de la Parole. – *Apologie*, art. IV, 67). Une foi qui n'a pas son origine dans la Parole doit être caractérisée par rapport à la foi chrétienne comme religiosité. C'est le cas du sentiment de dépendance absolue (*das schlechthinnige Abhängigkeitsgefühl*) de F. Schleiermacher (*Der christliche Glaube*, 1830, § 4) et de ce qu'on appelle couramment la connaissance naturelle de Dieu. La religiosité qui exprime aussi un rapport de l'homme à Dieu, n'a pas le caractère personnaliste de la foi : Dieu n'est pas le Dieu personnel, le Dieu de Jésus-Christ, mais il est un Dieu sans visage, qui est terrifiant et fascinant à la fois (c'est ce que R. OTTO, dans *Das Heilige*, 1919, appelle « *mysterium tremendum et fascinosum* »).

C) Évangile

La foi fondée sur la Parole trouve aussi d'une certaine manière son objet dans cette Parole. Mais qu'est-ce qui, dans la Parole, est le fondement et l'objet de la foi ? Ce n'est pas seule-

ment la forme de la Parole (le kèrygma), mais c'est dans cette forme le contenu. Toute définition qui lie la foi à la Parole sans en préciser le contenu, est insuffisante. Au lieu de Parole, on peut aussi parler de révélation. Révélation (théologie du XIX^e siècle) et Parole de Dieu (K. Barth) sont des notions purement formelles. La révélation, en effet, peut être celle de la colère de Dieu tout aussi bien que de son amour ; la Parole peut être celle de la loi qui juge et condamne ou celle de l'évangile qui relève et sauve. Loi et évangile indiquent les deux contenus de la Parole ou de la révélation, et la foi n'est pas corrélative à la révélation de la colère de Dieu ou à la loi, mais à la révélation de l'amour de Dieu ou à l'évangile. « Pene universa scriptura totiusque theologiae cognitio pendet in recta cognitione legis et evangelii » (Toute l'Écriture et toute la connaissance théologique tiennent à une droite distinction de la loi et de l'évangile. – LUTHER, WA 7, 502, 34). La foi ne doit pas être reliée simplement à la Parole, mais à l'évangile. à la « promissio », « Lex iram operatur..., semper accusat conscientias et perterrefacit. (...) Lex requirit a nobis opera nostra et perfectionem nostram. Sed promissio offert nobis oppressis peccato et morte, gratis reconciliationem propter Christum, quae accipitur non operibus, sed sola fide » (La loi produit la colère..., elle accuse toujours les consciences et les terrifie. (...) La loi exige nos œuvres et notre perfection. Mais la promesse nous offre, à nous que le péché et la mort enchaînent, gratuitement la réconciliation à cause du Christ ; celle-ci est reçue non à cause des œuvres, mais par la seule foi. – *Apologie*, IV, 38 et 44).

D) *Christ*

L'évangile en tant que fondement et objet de la foi, c'est l'Immanuel, le Deus pro nobis en Christ. Cela veut dire que l'évangile a pour contenu la personne et l'œuvre du Christ (2 Co

5,17 ss), qu'il révèle l'amour de Dieu parce qu'il révèle le Christ en qui cet amour s'est manifesté (Jn 3,16 ; 1 Jn 4,9 s). Mais l'évangile ne révèle pas seulement, il communique aussi le Christ, ou mieux : en lui le Christ se communique. Certes, la personne et l'œuvre du Christ font partie de l'histoire passée, mais l'œuvre du Christ a été accomplie une fois pour toutes (Rm 6,10 ; He 7,27), valant pour l'humanité de tous les temps et de tous les lieux, et le Christ est le Christ vivant, élevé à la droite du Père, et qui se rend présent dans le Saint-Esprit (Jn 14,15 ss ; 2 Co 3,17). En disant que le fondement et l'objet de la foi, c'est l'évangile, il faut entendre que c'est le Christ qui est le centre de l'évangile, et par Christ il faut entendre le Jésus historique qui est aussi le Christ vivant, « *Christus praesens in Spiritu Sancto* » (Christ présent par le Saint-Esprit). L'œuvre du Christ ne doit pas être dissociée de la personne du Christ, car si cette œuvre a été accomplie une fois pour toutes, elle est l'œuvre du Christ qui est maintenant vivant et qui, dans l'évangile, se rend présent par le Saint-Esprit. C'est dire que cette œuvre prend effet dans la prédication de l'évangile et l'administration des sacrements, depuis la première Pentecôte jusqu'à la consommation du temps. « *Fides est opus spiritus sancti* » (La foi est l'œuvre du Saint-Esprit. – *Apologie*, IV, 64).

E) *Justification*

L'œuvre du Christ, c'est notre justification. Si parmi d'autres expressions néo-testamentaires (réconciliation, rémission des péchés, adoption filiale...), celle de justification, caractéristique pour les épîtres pauliniennes, a été privilégiée par la Réforme, c'est parce que celle-ci est née de la compréhension du caractère salvifique (non rétributif) de la justice de Dieu (Rm 1,17). Mais cette expression permet en même temps de saisir le mieux, en rapport avec le double contenu de la Parole (loi et évangile), ce qu'est la foi. La foi, en effet, est la saisie du Dieu de l'évangile qui justifie contre le Dieu de la loi qui juge. « *Justificatus per*

gratiam, a lege ad evangelium fugiens » (Celui qui est justifié par grâce fuit de la loi à l'évangile. – LUTHER, WA 2, 466, 15). « ...wider Gott zu Gott dringen und rufen » (...aller à Dieu et l'appeler contre Dieu. – WA 19, 223). La justification est l'acquiescement du jugement prononcé par la loi, elle est la justification *du pécheur*. Elle est donc paradoxale, contre la réalité évidente de l'homme qui n'est pas juste, mais pécheur selon la loi. L'affirmation que la justification est celle du pécheur implique que la justification est *forensique*. Elle ne procède pas de l'homme, mais de Dieu. La justification est *propter Christum*, à cause de la mort du Christ par laquelle il a pris sur lui notre jugement (Rm 3,21 ss ; 2 Co 5,21). Il y a substitution : aussi la justice de l'homme est-elle justice étrangère (*justitia aliena*), la justice du *Christ*. La justification du pécheur est ainsi par grâce seule, *sola gratia*. Cela implique qu'elle est par la foi seule, *sola fide*. Le « sola gratia » (« par grâce seule » signifie la même chose que « à cause du Christ », *propter Christum*) appelle le « par la seule foi », *sola fide*. « Les hommes ne peuvent être justifiés devant Dieu par leurs propres forces, mérites ou œuvres, mais ils sont justifiés gratuitement à cause du Christ, par la foi... » (*Confession d'Augsbourg*, art. IV).

Le « sola fide » (par foi seule) signifie que l'homme ne peut que recevoir la justice qui est celle du Christ, qu'il ne peut pas la réaliser parce que cette justice n'est pas la sienne, mais celle du Christ et qu'elle ne devient sienne que comme justice du *Christ*. Si la loi appelle l'œuvre, l'évangile appelle la foi, c'est-à-dire la passivité de celui qui se laisse combler. L'affirmation que Dieu nous justifie à cause de la foi ou par la foi seule (*propter fidem* ou *sola fide* – Rm 4,5 ss), ne fait pas de la foi une œuvre, puisque le « à cause de la foi » (*propter fidem*) correspond du côté de l'homme au « à cause du Christ » (*propter Christum*) du côté de Dieu. Le « par foi seule » (*sola fide*) ne peut être dissocié du « par grâce seule » (*sola gratia*), puisque la foi est une relation et vit de la grâce de Dieu. « Nous recevons la rémission des péchés par la foi, à cause du Christ..., la promesse

ne peut être reçue si ce n'est par la seule foi... Seule la foi justifie, en ce que ceux qui sont réconciliés avec Dieu sont considérés comme justes et fils de Dieu » (Fide propter Christum accipimus remissionem peccatorum... Promissio accipi non potest nisi solafide... Sola fides justificat, quia reconciliati reputantur justus et filii Dei. – *Apologie*, art. IV, 81, 84 et 86). La foi a ainsi comme fondement et comme objet la personne et l'œuvre du Christ. « Hoc est Christum cognoscere, beneficia eius cognoscere » (Connaître le Christ, c'est connaître ses bienfaits. – MÉLANCHTHON, *Loci* 1521, éd. KOLDE, p. 65). « Quid est notitia Christi, nisi nosse beneficia Christi, promissiones quas per evangelium sparsit in mundum ? Et haec beneficia nosse, proprie et vere est credere in Christum » (Qu'est-ce que la connaissance du Christ si ce n'est la connaissance des bienfaits du Christ, des promesses qu'il répand par l'évangile dans le monde ? Et connaître ces bienfaits, c'est là véritablement croire au Christ. – *Apologie*, art. IV, 101). Cette foi-là est la foi salvifique ou justifiante (*fides salvifica* ou *justificans*).

II. LE SUJET ET LA NATURE DE LA FOI

A) Acte de foi

Si dans la ligne de la Réforme nous avons d'abord parlé du fondement et de l'objet de la foi, avant de parler de la nature et du sujet de la foi, c'est que la foi est ce qu'elle est par son fondement et son objet. Parler de la nature et du sujet de la foi avant de définir son fondement et son objet, c'est s'exposer au subjectivisme. Inversement, parler de l'objet sans parler du sujet, c'est tomber dans l'objectivisme. Or, « die zwei gehören zuhaufe, Glaube und Gott » (Foi et Dieu s'appartiennent. – LUTHER, *Grand Catéchisme*, 1^{er} commandement). « Fides et promissio sunt relativa ; idem cessante promissione cessat et fides et abolita promissione aufertur et fides et e contra » (Foi et

promesses sont liées ; lorsque la promesse cesse, la foi cesse aussi et lorsque la promesse est abolie la foi aussi est emportée et inversement. – LUTHER, *Cours sur l'épître aux Romains*, glose sur Rm 4,14).

Mais la foi est aussi l'acte d'un sujet. La foi *en Dieu* (fides quae creditur) appelle la foi *de l'homme* (fides qua creditur). Sans l'acte de foi, le fondement et l'objet de la foi sont inopérants. Certes, la foi est l'œuvre de Dieu, mais Dieu veut entraîner l'homme dans cette œuvre. Aussi le sujet est-il appelé à croire, sur la base de la foi que Dieu crée en lui. Sans cet acte de foi, Dieu reste étranger au sujet. Mais l'acte de foi fait que Dieu devient Dieu pour le croyant. Qu'est-ce qu'avoir un dieu, ou qu'est-ce que Dieu ? Réponse : « Un dieu, c'est ce dont on doit attendre tous les biens et en quoi on doit avoir son refuge en toutes détresses. De telle sorte, qu'avoir un dieu n'est autre chose que croire en lui de tout son cœur et, de tout son cœur, mettre en lui sa confiance. Comme je l'ai dit souvent, la confiance et la foi du cœur font et le Dieu et l'idole. Si la foi et la confiance sont vraies et justes, ton Dieu, lui aussi, est vrai, et inversement, là où cette confiance est fausse et injuste, là non plus n'est pas le vrai Dieu. Car foi et Dieu sont inséparables. Ce à quoi tu attaches ton cœur et te fies est, proprement, ton Dieu » (LUTHER, *Grand Catéchisme*, 1^{er} commandement). Dieu est tel qu'on le croit. « Wie du dich kehrest und wendest, also kehret und wendet sich Gott auch. Denkest du, er zürne dir, so zürnet er. Denkest du, er sei dir unbarmherzig und wolle dich in die Hölle stossen, so ist er also. Wie du von Gott glaubst, so hast du ihn » (Suivant que tu te tournes et te retournes, Dieu aussi, se tourne et se retourne. Si tu penses qu'il est en colère contre toi, alors il est bel et bien en colère. Si tu penses qu'il manque de miséricorde à ton égard et qu'il veut te pousser en enfer, alors il est ainsi. Tu as le Dieu tel que tu crois en lui. – LUTHER, EA 5, 224). La foi ne crée pas Dieu, mais la foi est vraie foi en tant qu'elle croit Dieu tel qu'il se donne en Jésus-Christ.

B) *Confiance (Fiducia)*

Cette corrélation entre l'acte de foi et son objet qui est en même temps son fondement, s'exprime aussi dans les trois moments de l'acte de foi qu'ont distingués Mélanchton et la théologie du XVII^e siècle : la connaissance (notitia), l'assentiment (assensus) et la confiance (fiducia). Il y a une gradation entre les trois moments, dans ce sens que la connaissance et l'assentiment correspondent à la foi historique (fides historica) et la confiance (fiducia) à la foi salvifique (fides salvifica). Mais la confiance n'est pas confiance par elle-même, mais confiance sur la base de l'évangile du Christ et en l'évangile du Christ : il faut donc le connaître et y adhérer pour pouvoir s'y confier. Connaissance et assentiment expriment le lien de la foi au principe formel et au principe matériel de la théologie. Dans son essence, la foi est confiance. « La foi n'est rien d'autre que la confiance en la miséricorde promise » (Est fides non aliud, nisi fiducia misericordiae promissae. – MÉLANCHTHON, *Loci* 1521, *De justificatione et fide*, IV, éd. KOLDE, p. 168). « Id autem est credere, confidere meritis Christi, quod propter ipsum certo velit nobis Deus placatus esse » (C'est là croire : se confier dans les mérites du Christ, croire qu'à cause de lui Dieu veut sûrement nous être agréable. – *Apologie*, IV, 69).

Cette confiance n'est rien d'autre qu'un risque, qu'un saut dans les bras du Père de Jésus-Christ. Elle est foi « malgré tout » (Ps 73.21 ss), espérance « contre toute espérance » comme la foi d'Abraham (Rm 4,18), « ferme assurance des choses qu'on espère, démonstration de celles qu'on ne voit pas » (He 11,1). Car la foi consiste à regarder loin du Dieu de la colère tel qu'il apparaît dans la loi, au Dieu d'amour tel qu'il se révèle dans l'évangile. « Peccatum perterrefacit conscientias ; id fit per legem, quae ostendit iram Dei ad versus peccatum, sed vincimus per Christum. Quomodo ? Fide, cum erigimus nos fiducia promissae misericordiae propter Christum » (Le péché terrifie les consciences ; il le fait par la loi qui manifeste la colère de Dieu contre le péché ; cependant nous vaincrons par

le Christ. Comment ? Par la foi, lorsque nous nous redressons par la confiance en la miséricorde promise à cause du Christ. – *Apologie*, IV, 79). La foi consiste à miser totalement sur le Christ et sa justice, c'est-à-dire sur le pardon des péchés qu'il nous a acquis. « Glauben heisst : nicht erfahren, nicht sehen, sondern wider Erfahrung und wider das Sichtbare es auf Gottes in Jesus Christus ergangene Zusage wagen » (Croire, ce n'est pas éprouver, ce n'est pas voir, mais c'est contre toute expérience et contre tout ce qui est visible se risquer sur la seule base de la promesse de Dieu en Jésus-Christ. – P. ALTHAUS, *Die christliche Wahrheit*, 1958, p. 601).

C) *Repentance*

La définition de la foi comme « fides salvifica » (justificans) – foi salvifique ou justifiante – en tant que foi au Christ, s'explique entièrement par la réalité du *péché* de l'homme. La théologie de la Réforme est une théologie du Christ parce qu'elle est une théologie de l'homme pécheur. On peut aussi dire qu'elle est une théologie de l'évangile parce qu'elle est une théologie de la loi. L'évangile présuppose la loi, la foi naît dans le pécheur à qui la loi a dévoilé son péché. La justification du pécheur est celle du pécheur repentant, en qui la loi a détruit toute fausse sécurité. « Fides illa, de qua loquimur, existit in poenitentia, hoc est, concipitur in terroribus conscientiae, quae sentit iram Dei adversus nostra peccata et quaerit remissionem peccatorum et liberari a peccato. Et in talibus terroribus et aliis afflictionibus debet haec fides crescere et confirmari » (La foi dont nous parlons consiste dans la repentance, c'est-à-dire qu'elle commence dans les terreurs de la conscience ; celle-ci ressent la colère de Dieu contre notre péché et cherche la rémission des péchés et la libération du péché. Et c'est dans de telles terreurs et autres afflictions que cette foi doit croître et s'affermir. – *Apologie*, IV, 142). Cette repentance n'est pas un

acte unique, mais elle définit la réalité de toute la vie chrétienne, puisque le pardon qui remet à l'homme son péché mais ne supprime pas son penchant au péché, concerne l'homme qui, tout en étant grâce au pardon toujours juste (*semper justus*), est en même temps toujours pécheur (*semper peccator*) et en tant que tel repentant (*semper poenitens*). La justification par la foi est obtenue une fois pour toutes, tant il est vrai que Christ est mort une fois pour toutes et que le baptême est unique (Rm 6,1 ss) ; mais elle se réalise tout au long d'une vie dans une repentance permanente et un pardon constamment renouvelé. La foi est foi de celui qui, ayant été sauvé (Ép 2,4 ss) est en train d'être sauvé (1 Co 1,18 : participe présent de *sozo*, sauver), pour être sauvé à la fin des temps (Rm 8,24).

D) *Crainte*

Le rapport de la foi à la repentance, en d'autres termes de l'évangile à la loi, l'évangile ne valant que pour celui qui est condamné par la loi, fait apparaître que l'homme croyant qui est à la fois juste et pécheur (*simul justus et peccator*) ne vit pas seulement la foi *contre* la loi qui dévoile le péché, mais aussi *dans* cette même loi. En même temps que l'évangile est un triomphe sur la loi, il reste coordonné à la loi. L'amour de Dieu qui triomphe de la sainteté de Dieu (devenant colère face au péché) reste lié à cette dernière. Car en fait il n'y a pas deux dieux, l'un qui serait le dieu de la colère, l'autre celui de l'amour, mais sainteté et amour décrivent une polarité dans le même Dieu. Si, en dehors du Christ, la colère de Dieu n'apparaît pas sans sa bonté et sa patience (Mt 5,45 ; Rm 3,25), en Christ l'amour de Dieu est toujours l'amour du Dieu saint. C'est pourquoi la foi n'est pas sans la crainte de Dieu. Ce fait explique que la foi ne peut jamais disposer de Dieu ; car Dieu est Dieu (cf. K. BARTH, *Der Römerbrief*, 2^e éd., 1922). La crainte de Dieu

fait aussi que la repentance n'est pas une résignation quiétiste sur le péché, mais qu'elle devient active éthiquement, dans l'amour ou les œuvres de la foi. La foi – fiducia implique ainsi la crainte de Dieu et l'amour actif de Dieu. « Wir sollen Gott über alle Dinge fürchten, lieben und vertrauen » (Nous devons craindre Dieu, l'aimer et lui faire confiance par-dessus tout. – LUTHER, *Petit Catéchisme*, explication du 1^{er} commandement).

E) *Œuvres de la foi*

La repentance implique ainsi une rupture décisive avec le péché, même si le chrétien reste pécheur et a constamment besoin du pardon. Elle fait que la justification est aussi une nouvelle naissance (Jn 3,3 ss ; Tt 3.5) ou une nouvelle création (2 Co 5.17). « Wir durch den Glauben ein ander neu, rein Herz kriegen » (Par la foi, nous recevons un cœur autre, nouveau et pur. – LUTHER, *Articles de Smalcalde*, Wie man vor Gott gerecht wird und von guten Werken – Comment on devient juste devant Dieu, et des bonnes œuvres). La nouvelle naissance qui est donnée avec la justification se réalise comme cette dernière à travers toute la vie. La justification en tant que déclaration de justice (Gerechtersprechung) ou imputation de la justice du Christ au pécheur, est un acte synthétique de Dieu qui implique la régénération de l'homme ou sa sanctification (Gerechtmachung). Si la foi consiste à se laisser combler par la justice du Christ, et si la justification se fait par la foi seule (sola fide), la foi cependant ne reste pas seule, mais produit de bonnes œuvres. « Item docent, quod fides illa debeat bonos fructus parere et quod oporteat bona opera mandata a Deo facere propter voluntatem Dei » (Nous enseignons que cette foi doit produire de bons fruits et qu'il faut accomplir de bonnes œuvres que Dieu a commandées. – *Confession d'Augsbourg*, art. IV). Celles-ci sont les fruits de la foi, non ses conditions. Les fruits de la foi sont tout ensemble, d'abord le fait de la reconnaissance de l'homme justifié (« Dieweil wir denn aus unserem Elend ohne allen unseren Verdienst aus Gnaden durch Christum erlö-

set sind, warum sollen wir gute Werke tun ? Antwort : Darum dass Christus, nachdem er uns mit seinem Blut erkaufte hat, uns auch durch seinen heiligen Geist erneuert zu seinem Ebenbild, dass wir mit unserem ganzen Leben uns dankbar gegen Gott für seine Wohltat erzeigen » (Étant sauvés de notre misère sans notre mérite par la grâce du Christ, pourquoi devons-nous faire de bonnes œuvres ? Réponse : parce que le Christ, après nous avoir rachetés par son sang, nous a aussi renouvelés par le Saint-Esprit en son image, afin que nous manifestations par toute notre vie notre reconnaissance envers Dieu pour son bienfait. – *Catéchisme de Heidelberg*, 3^e partie : De la reconnaissance), et ensuite le fait de la crainte de Dieu (« apprendre à faire le bien dans la crainte de Dieu ». LUTHER, *Sermon des bonnes œuvres*, in Œuvres, I, p. 233).

Les œuvres sont donc liées à la fois à l'amour de Dieu et à sa sainteté et constituent l'exercice de la foi (usus practicus evangelii ou tertius usus legis). « Sunt enim facienda opera propter mandatum Dei, item ad exercendam fidem, item propter confessionem et gratiarum actionem » (Il faut faire de bonnes œuvres à cause de la volonté de Dieu, d'une part pour exercer la foi, d'autre part à cause de la confession de foi et de l'action de grâces. – *Apologie*, IV, 189). Les œuvres sont les signes de l'authenticité de la foi et confèrent en tant que tels la certitude du salut (1 Jn 3,14). « Dass wir bei uns selbst unsres Glaubens aus seinen Früchten gewiss sind » (Nous devenons certains de notre foi par ses fruits. – *Catéchisme de Heidelberg*, *ibid.*). La foi et la confession (Rm 10,9, confession est entendue comme désignant toute l'activité du chrétien) sont liées dans la vie chrétienne. « Hic habemus salutem in spe et tendimus ad revelationem ejus per confessionem » (Nous avons le salut en espérance et nous tendons vers sa manifestation par la confession. – WA 39. I. 254). « ... dass wir mit unserem gottseligen Wandel unsere Nächsten auch Christo gewinnen » (Nous devons gagner notre prochain au Christ par notre vie agréable à Dieu. – *Caté-*

chisme de Heidelberg, ibid.). Les œuvres sont la pratique de la foi, et celle-ci croît par les œuvres. À propos de 2 P 1,10, Luther dit que l'œuvre « contribue grandement à fortifier et augmenter la foi » (*Sermon des bonnes œuvres*, in *Œuvres*, I, p. 228). La foi ne peut s'accommoder d'un quelconque laxisme moral. « Quare (fides) non potest existere in his, qui secundum carnem vivunt, qui delectantur cupiditatibus suis et obtemperant eis... Fides illa, quae accipit remissionem peccatorum in corde perterrefacto et fugiente peccatum, non manet in his, qui obtemperant cupiditatibus, nec existit cum mortale peccato » (La foi ne peut exister en ceux qui vivent selon la chair, qui se complaisent dans leurs passions et qui y obtempèrent... ; la foi qui reçoit la rémission des péchés dans un cœur terrifié et s'écartant du péché, ne demeure pas avec ceux qui obtempèrent à leurs passions ; elle ne cohabite pas avec le péché mortel. – *Apologie IV*, 143-144). La nécessité des œuvres procède non d'une loi détachée de l'évangile, mais du commandement *dans* l'évangile. Elle procède d'un impératif basé sur l'indicatif de la grâce. Le fondement des bonnes œuvres, c'est la liberté chrétienne. C'est ce qui sépare l'éthique chrétienne de tout perfectionnisme.

F) *Caractère compréhensif de la foi*

La foi est ainsi une affaire de tout l'homme. Elle ne concerne pas telle fonction particulière de l'homme, esthétique ou affective ou intellectuelle ou morale, mais toutes les fonctions. Elle « n'est pas une fonction de l'âme humaine à côté des autres fonctions, mais l'expérience de l'absolu (de Dieu) dans toutes les autres fonctions » (P. TILLICH, *Gesammelte Werke I*, Préface). À partir de la foi comme « fides salvifica », l'histoire reçoit un sens – elle devient l'histoire du salut – et la nature apparaît comme la création de Dieu. Ainsi la foi, de soteriologique qu'elle est, conduit à une compréhension globale des choses.

BIBLIOGRAPHIE

N.T. : voir bibliographie sous « Évangile en théologie protestante », p. 59.

Réforme: *Die Bekenntnisschriften der evangelisch-lutherischen Kirche*. Göttingen. 5^e éd. 1963 ; M. LUTHER, *Œuvres*. Trad. fr^{sc}, Genève, 1957 ss ; M. LUTHER, WA (*Weimarer Ausgabe*, Édition de Weimar) ; M. LUTHER, EA (*Erlanger Ausgabe*, Édition d'Erlangen) ; *Die Bekenntnisschriften und KirchoOrdnungen der reformierten Kirche*. Éd. W. Niesel, Zürich, 3^e éd., 1938 ; J. CALVIN, *Institution de la religion chrétienne*, livre III.

XVII^e siècle : C.H. RATSCHOW, *Lutherische Dogmatik zwischen Reformation u. Aulklärung*, Gütersloh, 1964 ss (plusieurs volumes) ; H. HEPPE, *Die Dogmatik der evang.-ref. Kirche*. Neukirchen, 1935.

D'un point de vue systématique protestant récent: voir sous « Évangile en théologie protestante ».